

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Konsumentinnen- und Konsumentenschutz, Too-big-to-fail (TBTF), Banken
Akteure	Lombardi, Filippo (cvp/pdc, TI) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Dürrenmatt, Nico
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Dürrenmatt, Nico; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Konsumentinnen- und Konsumentenschutz, Too-big-to-fail (TBTF), Banken, 2016 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wirtschaftsordnung	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
UWG	Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
PBV	Verordnung über die Bekanntgabe von Preisen

CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
LCD	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

MOTION
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à la complexité des règles qui régissent l'indication des prix dans les publicités, Filippo Lombardi (pdc, TI) a déposé une motion qui demande une **adaptation de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)**. Premièrement, il propose qu'une référence numérique dans la publicité suffise pour indiquer un prix au consommateur et à la consommatrice. Il cite notamment les codes QR ou les URL en exemple. Deuxièmement, il demande un désenchevêtrement des dispositions relatives aux indications fallacieuses des prix.

Si le Conseil fédéral a reconnu la pertinence des deux requêtes, il a considéré que les solutions avancées ne résolvaient pas le problème. Il a précisé que la motion fragiliserait la sécurité juridique qui entoure l'indication des prix. De plus, il a indiqué qu'une publicité sans indication de prix était parfaitement licite. Les sept sages proposaient, comme alternative, l'adoption du postulat déposé, également, par le sénateur Lombardi. Logiquement, le tessinois a retiré le deuxième point au profit du postulat.

Lors des débats, la thématique de la protection des consommatrices et consommateurs a occupé le haut de l'affiche. La chambre des cantons a adopté le premier point par 20 voix contre 13.¹

POSTULAT
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Lombardi (pdc, TI) a déposé un postulat qui charge le Conseil fédéral d'évaluer les potentiels de **simplification des dispositions légales sur les indications fallacieuses des prix**. Ce postulat est complémentaire à la motion 17.4211, elle-aussi déposée par le tessinois. Ainsi, le Conseil fédéral devra se pencher sur l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) qui découle de la loi contre la concurrence déloyale (LCD). Le sénateur critique notamment la charge bureaucratique, la complexité et les poursuites pour infractions pénales. Comme le Conseil fédéral proposait d'adopter le postulat, il a été accepté, sans discussion, à la chambre des cantons.²

MOTION
DATUM: 18.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Après l'adoption, par le Conseil des États, du point 1 de la motion Lombardi (pdc, TI), la proposition de **modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) pour mieux répondre aux besoins des consommateurs** a été acceptée par le Conseil national. Elle propose notamment l'utilisation de supports numériques, comme le code QR ou l'URL, pour l'indication des prix. La chambre du peuple a donc suivi sa Commission des affaires juridiques (CAJ-CN) qui recommandait l'adoption par 16 voix contre 7 et 1 abstention. La majorité de la CAJ-CN souligne l'amélioration de la protection des consommateurs grâce à une meilleure lisibilité due au support numérique. A l'opposé, une minorité craignait pour la transparence en matière d'indication des prix. En chambre, la motion a été adoptée par 120 voix contre 54. L'UDC, le PLR et le PDC ont imposé leur volonté.³

Geld, Währung und Kredit

Banken

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 29.06.2016
NICO DÜRRENMATT

Die beiden Tessiner Ständeräte Abate (fdp) und Lombardi (cvp) sorgten schliesslich dafür, dass die Verfügung der Finma gegen die **Bank BSI** auch von der parlamentarischen Arena nicht unkommentiert blieb. Die beiden Landesvertreter des Heimatkantons der BSI kritisierten das Vorgehen der Finma im Rahmen einer Anfrage an den Bundesrat. So stiessen sich die beiden insbesondere am Zeitpunkt der Publikation der Verfügung, die gemäss Abate und Lombardi vor der definitiven Beurteilung der Sachlage und vor der Information der direkt Betroffenen erfolgt sei und damit der BSI Schwierigkeiten in Form von Liquiditätsabflüssen einerseits und dem gesamten Tessiner Finanzplatz erheblichen Schaden in Form eines Reputationsverlustes andererseits zugefügt habe. Geäussert wurde auch der Verdacht, dass die Finma mit ihrer Verfügung die Prinzipien von Verhältnismässigkeit und Rechtsgleichheit verletzt habe und stattdessen an der BSI ein Exempel habe statuieren wollen – ein Vorwurf, der

durch den Umstand Nahrung fand, dass mit der UBS eine andere Bank für Verstrickungen in ähnliche Geschäfte mit dem Fonds 1MBD von der Finma unbestraft geblieben war. Die Finma selber wies die Vorwürfe, sie behandle nicht alle ihr zur Aufsicht unterstellten Banken gleich, als unberechtigt zurück.⁴

MOTION

DATUM: 19.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Filippo Lombardi (pdc, TI) estime que la révision de la loi sur les banques dessine une garantie implicite de l'Etat en cas de faillite d'une banque d'importance systémique. Par conséquent, il considère logique de demander une contrepartie à cette assurance étatique. Il souhaite donc, par l'intermédiaire d'une motion, introduire dans la réglementation "too big too fail" **une garantie pour que tous les Suisses de l'étranger puissent disposer d'un compte bancaire dans une banque helvétique d'importance systémique**. Le sénateur Lombardi explique qu'il est important de lever les entraves à la mobilité internationale. En effet, la hausse des frais de gestion pour ces comptes ou l'impossibilité d'obtenir une telle relation bancaire s'apparentent à des freins. Un compte bancaire en Suisse est indispensable pour les Suisses de l'étranger pour, par exemple, la cotisation AVS, la contraction d'une assurance-maladie ou encore pour la gestion d'un bien immobilier. Le Conseil fédéral a exprimé son désaccord avec cette motion. Tout d'abord, il rappelle qu'une motion identique 15.4029 a déjà été rejetée par le Parlement. Ensuite, il souligne la hausse des risques et les répercussions sur la réputation des banques helvétiques qui seraient induites. Ainsi, cette réglementation irait à l'encontre de la volonté de la législation "too big too fail". De plus, il met en avant les problèmes d'équité concurrentielle vis-à-vis des autres banques. Puis, il précise que la hausse des charges est principalement provoquée par une hausse des réglementations dans les législations étrangères depuis la crise financière de 2008. Face à tous ces arguments, la chambre des cantons a décidé d'adopter la motion par 23 voix contre 14 et 6 abstentions. Le Conseil national se prononcera prochainement sur le sujet.⁵

MOTION

DATUM: 28.02.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Filippo Lombardi (pdc, TI) demande au Conseil fédéral de **garantir que tous les Suisses de l'étranger puissent disposer d'un compte bancaire dans une banque helvétique d'importance systémique**. En effet, il estime qu'un tel accès doit être garanti en contrepartie de la garantie implicite offerte par l'Etat aux banques d'importance systémique. Si la chambre des cantons a adopté la motion, la chambre du peuple a rejeté l'objet par 132 voix contre 48 et 4 abstentions. Elle a donc suivi les recommandations de sa Commission de politique extérieure (CPE-CN) qui proposait de rejeter la motion par 11 voix contre 9. Lors du débat en chambre, les parlementaires ont estimé que l'argument de la garantie implicite n'était plus valable. Plus précisément, la loi sur les banques de 2012 supprime cette garantie implicite. Ainsi, aucune contrepartie ne devrait être exigée. De plus, l'argument de la liberté économique a été utilisé. Au final, la discussion s'est aussi orientée sur les Suisses de l'étranger et leur importance. Les voix de l'UDC, du PLR, du PBD, des Vert'libéraux et de la majorité du PDC ont fait pencher la balance.⁶

1) BO CE, 2018, pp.423

2) BO CE, 2018, p.425; NZZ, 4.5., 5.5., 4.6.18; TG, 6.6.18

3) BO CN, 2019, pp. 1642 s.; Rapport CAJ-CN du 29.08.2019

4) TA, 30.6.16

5) BO CE, 2017, pp.665 s.

6) BO CN, 2018, pp.67 s.; Communiqué de presse CPE-CN